

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE

Vendredi 25 Janvier 2019 à 18.30 Heures

60 L, Avenue du 14 Juillet – 21300 CHENOVE

**Présents** : Michèle LEGA – Arnaud MAGNIN – Brigitte MAILLARD – Nadège SEGUIN – Florence GAY – Jean LOCATELLI – John MILANETTO – Sylvain THOMAS – Sylvain BOURRIQUET — Alain VORILLION - Sandrine COLINOT – Christophe BOS – Christian DEMANGEOT – Didier FANT

**Absent excusé** : Guy MACHEREY

**Invité** : Patrick CHAMBRAUD

**Secrétaire administrative et rédactrice** : Anne CHARLES

A NOTER : Il y a 14 votants.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la réunion du 21/12/2018**
- Compte-rendu du Congrès Fédéral**
- Point sur le suivi de l'organisation du Championnat de France**
- Point sur la discipline**
- Validation de la circulaire N°1**
- Point sur le marathon féminin**
- Proposition d'achat de matériel**
- Point sur la Coupe de France et le Championnat des Clubs**
- Validation calendrier 2019**
- Questions diverses.**

### Déroulement :

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 Décembre 2018** : adopté à l'unanimité

### **Compte-rendu du Congrès Fédéral à Troyes**

Cette réunion s'est tenue le 10 Janvier 2019 sous la présidence de Mr CANTARELLI

Thèmes abordés :

- La Fédération va faire l'acquisition d'un centre National de Formation. Il serait situé à CABRIES (13) et coûterait 7,2 millions d'euros. Il s'appellera Centre Michel DUBOIS.
- Pour aider au financement, le Comité Directeur demandera de voter une augmentation de 2€ sur la licence à compter de 2021.
- Problèmes sur Geslico : il y avait plus de 6000 licences en souffrance mais tout est régularisé à présent.
- Charte d'éthique est votée.
- Organisation des Championnats de France : il faut passer par les sponsors réguliers de la Fédération.
- SAOS : fonctionne bien avec pas mal de bénéfiques. Ils vont vendre des vêtements et nous pourrions bénéficier de prix.
- Problème avec la Fédération malgache : des consignes ont été prises pour l'obtention de licences françaises de joueurs malgaches.
- Discipline : des instructions sont données pour ne pas mettre en danger un arbitre ou un bénévole. Il faut immédiatement, en cas d'incident, appeler la police.
- Assurance : Si un incident arrive entre un non-licencié et un licencié, l'assurance ne fonctionne pas forcément car tout le monde n'a pas de responsabilité Civile. Lorsqu'un concours caritatif est organisé (comme le Téléthon par exemple), il faut prendre une assurance supplémentaire.
- Joueurs suisses : leur licence est valable jusqu'en Mars. Confirmation est donnée par Jean.

- Demande de la BFC pour avoir un Conseiller Technique Fédéral car nous n'en avons pas dans le Grand Est alors qu'il y en a 4 dans la région PACA. Réponse : « si vous payez, cela ne pose pas de problème ». Ce point sera étudié lors du Comité Régional. Une offre d'emploi a néanmoins été diffusée.

### **Point sur le suivi de l'organisation des Championnats de France**

Les membres prennent connaissance du projet de l'affiche et font part de leurs remarques. Des corrections vont être faites.

Une réunion est fixée le 2 Mars 2019 avec le Président de la Fédération, Mr ROUGIER, le Trésorier, les maires de Dijon et de St Apollinaire, et Rémy DELATTE pour les signatures des chartes et une séance photo. Il sera demandé aux maires d'écrire leurs « mots ».

Nous avons reçu les principaux devis.

La campagne de publicité va être lancée.

La disposition du carré d'honneur a été revue du fait de certains problèmes techniques

Nous n'aurons pas l'Equipe 21.

Didier demande à tous les membres de voir s'ils ont, dans leurs connaissances, des commerçants ou des artisans afin de leur demander de sponsoriser la manifestation.

Elaboration du village : La Fédération s'en occupe. Pour ce qui est local, nous le ferons sauf si ce sont des vêtements.

Nadège informe le Comité qu'il y a des problèmes pour loger les 2 équipes lors de la cession du Championnat de France à SAVERDUN – Alain indique qu'il faut demander à Mr ROUGIER, de la Fédération, s'il n'y aura pas des désistements.

Pour le Championnat organisé en Côte d'Or, Alain demande si le Comité doit réserver des chambres pour les équipes qui habitent loin de DIJON. Il rappelle qu'il en a déjà retenu 30 pour la Fédération. Le Comité décide d'en ajouter 10 de plus. Nadège s'en occupera.

### **Point sur la discipline**

Le président de la Commission, nous donne les informations suivantes sur les condamnations :

1<sup>er</sup> cas : 3 ans de suspension ferme en tant que dirigeant – + 30€ de frais

2<sup>ème</sup> cas : 8 ans de suspension – 400€ Amende + 30€ frais. Pour cette affaire, la Commission a siégé par défaut.

Le président de la Commission indique : « *Un problème nouveau vient de greffer sur nos concours. Ce sont des gens extérieurs à nos compétitions qui viennent semer le désordre (concours des Grésilles du 15/1/19). Si le Comité et la Commission de Discipline sont impuissants sur ce phénomène, les clubs, eux, peuvent poursuivre en pénal ces personnes. Cela rendrait un grand service aux organisateurs suivants qui risquent la même chose, voire plus.* »

Suite à l'incident survenu lors de ce concours, Alain informe que la Fédération a bloqué les licences et a envoyé un courrier aux 2 personnes responsables.

Alain confirme que le Club de Chenove est dissous et que la mairie ne répond plus. Le Comité a enlevé les dates initialement prévues sur le calendrier.

☞ Discussion entre tous les membres pour les 700€ dus par le Comité au titre de remboursement de frais et de récompense au Club (cas de suspension du dirigeant), et notamment pour les 250€ représentant la récompense pour les 4 joueuses. Alain demande qui est pour répartir ce montant entre les joueuses et soumet ce point au vote.

<b>QUI EST POUR ?</b> <b>14 POUR (unanimité)</b>
---

### **Point sur la circulaire N°1**

Tous les membres en ont eu connaissance et elle a été validée.

### **Point sur le marathon féminin des 9 et 10 Février 2019**

A date, le concours est complet.

☞ A prévoir : des invitations seront envoyées aux maires de Dijon, St Apollinaire et Chenove ainsi qu'à Mme TOMASELLI.

L'autorisation pour la buvette a été effectuée ainsi que pour laisser les terrains en cailloux.

Arbitrage : nécessité d'en avoir 2 de plus le samedi. Jean est en charge de demander.

La liste des bénévoles est faite. Elle sera affinée lors de la réunion de la Commission Féminine qui se déroulera le 1<sup>er</sup> Février 2019 à 18heures au siège du Comité.

Rendez-vous est donné à 6heures du matin pour préparer les terrains.

Michèle s'occupera des enveloppes pour les prix et Arnaud de la mise en place des boissons dans le réfrigérateur.

### **Proposition d'achat de matériel**

Le comité, compte tenu du manque ou de l'obsolescence de certains matériels informatiques, décide de faire l'acquisition de :

- 1 Imprimante et 1 écran (pour la tenue des tables de marques)
- 2 tours d'ordinateurs (en remplacement de celles utilisées au siège du Comité).

Patrick CHAMBRAUD est en charge de nous faire faire un devis en vue d'un achat groupé.

### **Point sur la Coupe de France et le Championnat des Clubs**

Coupe de France : 2 CLUBS –BEAUNE et QUETIGNY –

Selon le tirage, les matchs seront les suivants :

COLMAR (68) / QUETIGNY (21)

BEAUNE (21)/ GAMBSHEIM (67)

Les dates restent à fixer.

#### **Championnat des Clubs :**

Le Comité décide de fixer la prochaine réunion de la Commission Sportive. Elle aura lieu le VENDREDI 22 FEVRIER 2019 à 18h30

### **Validation calendrier 2019**

Tous les membres prennent connaissance du calendrier. Jean se chargera d'envoyer des courriers aux arbitres pour combler les quelques dates où il en manque.

☞ A prévoir : un courrier sera adressé aux clubs en mai ou juin pour rappeler que les concours Propagande sont soumis à certaines règles telles que l'interdiction de jouer en tongs, de fumer ou de boire sur les terrains, qu'ils doivent être gérés obligatoirement par Gestion Concours et que ceux qui n'ont pas de licence doivent justifier d'une pièce d'identité.

Ce rappel pourra aussi être fait dans la prochaine circulaire.

### **Questions diverses**

#### **Questions de Jean :**

« Peut-on mettre, sur le site, à jour les membres des Commissions ? – Brigitte le fera.

« 2 nouveaux arbitres ont obtenu leur diplôme. Peut-on leur fournir un kit complet avec maillots, blousons décimètre, tirette et mètre ? – Le Comité approuve et Jean s'en occupera.

« Dans l'article 33 du nouveau règlement administratif, il y a eu un ajout important au niveau du contrôle d'alcoolémie. Il peut être fait, en plus du médecin, par une autre personne habilitée » - Compte tenu d'éventuels problèmes au niveau de l'assermentation, il est décidé qu'Alain posera la question à un Avocat.

Litiges avec les clubs :

Il est demandé au Comité de voter pour le blocage des licences pour 2 clubs de la Côte d'Or qui n'ont pas régularisé leur amende due à leur non présence à la réunion du calendrier.

Les membres élus procèdent donc au vote suivant :

<p style="text-align: center;"><b>QUI EST POUR le blocage des licences pour ces 2 clubs ?</b> <b>2 CONTRE</b> <b>12 POUR</b> <b>Décision adoptée à la majorité</b></p>
--

Il est donc décidé que les licences seront bloquées tant que le règlement de l'amende ne sera pas fait et qu'un courrier de relance sera adressé aux Clubs.

☞ Calendrier 2019 : Il est soulevé un problème de lumière pour le Triplette Mixte de LONGCHAMP des 30 et 31 Mars. Après débat et accord avec le Club, il est décidé que le concours commencera plus tôt, soit à 9h30.

☞ Accès au web mail : Il est rappelé à tous les membres que l'identifiant et le mot de passe a été changé et qu'il n'est donné qu'à Alain, Arnaud, Brigitte et Nadège.

☞ Accès Geslico : le principal est au siège, sur les 2 postes et un autre compte est accessible par Brigitte. Alain demandera à Mr Schmidt s'il est possible d'avoir un autre compte réservé uniquement pour la consultation.

✓ Demande de FENAY pour une réunion d'information sur les règlements, tenues, etc. au Boulodrome le 29 Janvier 2019 : Alain précise que, lorsque les clubs veulent faire ce genre de réunion, ils peuvent venir au Comité. Il demandera des précisions au Président du Club de Fenay. Les membres du Comité estiment que ce n'est pas nécessaire car tout a été déjà expliqué.

La séance est levée à 23 Heures

Alain VORILLION  
Président du Comité



Brigitte MAILLARD  
Secrétaire Générale

